

Faire élire les porteurs des revendications des salarié-e-s

Michel Faivre-Picon, dirigeant de la CGT et pilote de la commission élections

Les élections dans les fonctions publiques, qui se tiendront en octobre prochain, revêtent une importance capitale en terme de représentativité syndicale. Michel Faivre-Picon la détaille, et expose les axes stratégiques de la campagne.

La direction confédérale a décidé de faire des élections dans les fonctions publiques hospitalière et d'État (les élections de la fonction publique territoriale ayant déjà eu lieu en 2008) un enjeu pour toute la CGT. Conformément à cette décision, une commission confédérale *ad hoc*, composée des fédérations concernées et pilotée par un dirigeant de la CGT, est mise en place pour travailler à l'animation de la campagne.

Le calendrier électoral est le suivant : annoncées pour le 20 octobre 2011, ces élections auront lieu, pour la plupart des électeurs, entre les 13 et 20 octobre 2011, selon les informations ministérielles. En effet, des votes par correspondance, mais aussi des votes électroniques sont prévus, exception faite de certaines élections qui se dérouleront au cours du mois de novembre. À ce titre, chaque fédération concernée communiquera ces détails pratiques à son champ de déploiement et transmettra les éléments à la commission *ad hoc* pour une information exhaustive aux territoires.

L'enjeu de ces élections, très important, est celui de la mesure réelle de la représentativité syndicale pour les deux fonctions publiques, hospitalière et d'État et ce, aussi bien au niveau territorial qu'au niveau national.

Tous les salariés de ces deux fonc-

tions publiques sont appelés à voter, quel que soit leur statut, agents sous statut public, titulaires et non titulaires, ou de droit privé.

Près de 3,2 millions d'électrices et électeurs sont concernés par ces élections dont le résultat contribuera à la représentativité nationale interprofessionnelle de la CGT.

Pour connaître la représentativité syndicale totale, c'est-à-dire celle calculée sur la base de tous les champs du salariat, il faudra inclure les résultats des élections professionnelles dans les TPE (très petites entreprises). Pré-vues fin 2012, celles-ci concerneront environ 4,5 millions de salarié-e-s.

**Présenter un maximum
de candidats pour obtenir
un maximum de voix en
faveur de la CGT**

La Fédération des Services Publics, qui n'est pas directement concernée par les élections d'octobre 2011, participe aux travaux menés par la commission *ad hoc*, le but étant d'apporter de l'aide à l'animation de la campagne électorale, notamment en s'appuyant sur l'expérience de ses militants qui côtoient ceux des autres fonctions publiques. Elle est en revanche directement concernée par le résultat de cette élection puisque la représentativité syndicale générale

dans la fonction publique sera déterminée par le cumul, au niveau national, des résultats respectifs des élections des trois fonctions publiques.

Notre stratégie électorale vise cet objectif : que la représentativité syndicale soit fondée sur le vote des salarié-e-s, de sorte que la validation des accords collectifs soit conditionnée, à tous les niveaux, par l'application de la règle majoritaire. À noter que de ces orientations découle un accord du 2 juin 2008 signé par les syndicats CGT, CFDT, CGC, UNSA, FSU et Solidaires. Il fera l'objet d'un tract CGT expliquant l'organisation de la démocratie sociale dans la fonction publique.

Au regard de cet objectif, la commission a d'ores et déjà identifié certaines priorités. Elle propose dès à présent que les militants de l'interpro et ceux des fédérations concernées par les élections organisent une réunion dans chaque département. Le but de ces réunions est de travailler ensemble pour atteindre l'objectif de présenter, partout, un maximum de candidats, ce qui est la condition *sine qua non* pour l'obtention d'un maximum de voix en faveur de la CGT. À ce titre, la commission fait remarquer qu'un effort important doit être fait dans l'Éducation nationale pour former des listes.

Ces réunions, à partir de l'état des

C'est donc autour des revendications des salarié-e-s que se construira la campagne CGT

lieux national et par territoires, seront l'occasion d'établir des plans confédéralisés de déploiement de la CGT. Les listes devant être déposées début septembre, il convient donc qu'elles soient bouclées d'ici fin juin. Pour informer les syndiqués et les militants CGT de ces recherches de candidatures, la commission propose de s'appuyer sur la presse confédérale (Ensemble, NVO, Options...).

Un identifiant de campagne, une affiche et une animation électronique communs à toutes les fédérations concernées et à toutes les organisations de la CGT, seront mis à leur disposition pour soutenir la campagne électorale, communiquer sur son calendrier, informer sur la démarche CGT et permettre aux salarié-e-s d'élire les porteurs de leurs revendications.

C'est donc autour des revendications des salarié-e-s (conditions de travail, salaires, emploi, services publics...) que se construira la campagne CGT, chaque fédération restant par ailleurs libre de décliner sa propre campagne électorale en fonction de ses spécificités. •

Michel FAIVRE-PICON,
Membre de la CEC et pilote
de la commission élections

